



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Nombre de membres : 11
L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 19h00

Nombre de présents : 10

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOUP Philippe, SERANDOUR Antonia, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna

Absents excusés : VIEILLES CAZES Marlène,

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 9 septembre 2026

Date d'affichage : 9 septembre 2026

2026-09-10 : Adhésion à l'ALECOB

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des projets communaux à venir (amélioration des logements communaux et mairie), et afin d'optimiser les économies d'énergies, il peut être judicieux d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) qui propose aux collectivités du pays COB un service de proximité dédié à la maîtrise des dépenses et consommations énergétiques ainsi qu'une proposition d'accompagnement de projet sur leur patrimoine communal.

Cet accompagnement est appelé « Conseil en Energie Partagé (CEP) ».

Il précise que l'adhésion, qui repose sur une convention de 3 ans, est calculée sur la base de 1.20€/an/habitant soit pour la commune de Saint-Connan un montant de 378.00 €/an pour 2026, 2027 et 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à l'ALECOB pour 3 ans pour un montant annuel de 378.00 €**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette opération**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR